

Lyon, le **26 SEP. 2024**

Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

*Bureau des réglementations,  
des élections et des associations*

Affaire suivie par : Mme Emilie BERTOTTO  
Tél. : 04 72 61 61 34  
Courriel : emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

Affaire suivie par : Mme Brigitte FAURE  
Tél. : 04 72 61 60 94  
Courriel : brigitte.faure@rhone.gouv.fr

**La préfète du Rhône**

à

**Mesdames et Messieurs les maires**

*en communication à M. le Sous-préfet de  
l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône*

Circulaire n° E-2024- 25

**Objet :** Élections des membres de la chambre d'agriculture de janvier 2025 – Listes électorales provisoires des électeurs votant à titre individuel

**P.J. :** 1 formulaire de demande d'inscription

1 formulaire de demande de changement de collègue

1 formulaire pour les notifications d'électeurs décédés, partis de la commune ou ayant perdu leurs droits civils et politiques

Dans la perspective des prochaines élections des membres à la Chambre d'agriculture qui se dérouleront le 31 janvier 2025, la commission d'établissement des listes électorales (CELE) a arrêté les listes électorales provisoires des électeurs votant à titre individuel.

La Chambre d'agriculture vous enverra, prochainement par courriel, la liste provisoire des électeurs de votre commune, établie par collègue. Je vous demande de bien vouloir en assurer l'affichage dès réception aux lieux habituels, et **jusqu'au 15 octobre 2024 inclus**.

Il vous appartient de vérifier cette liste et de signaler au secrétariat de la commission ([rhone@elections.chambagri.fr](mailto:rhone@elections.chambagri.fr)) **avant le 16 octobre 2024**, si des personnes y figurant sont décédées, parties de la commune ou privées de leurs droits civils et politiques, au moyen du formulaire spécifique que vous trouverez en pièces jointes. Si vous n'avez aucune observation à formuler, je vous remercie de l'indiquer également à la commission en mentionnant NEANT sur le message.

Je vous rappelle que les listes provisoires **sont communicables sous certaines conditions**. Les demandes de communications doivent être adressées à la Chambre d'agriculture accompagnées d'un engagement signé à ne pas en faire un usage commercial.

Toute personne qui s'estime indûment omise ou inscrite dans le mauvais collège sur cette liste pourra demander son inscription ou la modification de celle-ci auprès du secrétariat de la Commission d'Établissement des Listes Electorales, **par lettre recommandée avec accusé de réception, avant le 16 octobre 2024** en utilisant l'imprimé correspondant à sa situation accompagné des pièces justificatives et en l'adressant à :

**Secrétariat de la Commission d'Établissement des Listes Electorales  
Chambre d'Agriculture du Rhône  
18 avenue Monts d'Or  
69890 LA-TOUR-DE-SALVAGNY**

De même, les électeurs ont la possibilité de demander toute rectification des listes électorales provisoires auprès du président de la CELE en adressant un courriel à [rhone@elections.chambagri.fr](mailto:rhone@elections.chambagri.fr).

Pour toute information complémentaire, les électeurs peuvent contacter le secrétariat de la Commission d'Établissement des Listes Electorales par courriel à l'adresse : [rhone@elections.chambagri.fr](mailto:rhone@elections.chambagri.fr).

Je sais pouvoir compter sur votre coopération pour mener à bien ces élections.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez l'utilité.

La préfète,

La préfète  
Secrétaire générale  
Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Vanina NICOLI